



HAL
open science

Légitimité et enjeux de l'intervention d'éducateurs physiques municipaux dans les écoles primaires : une approche historique à partir de l'exemple de la ville de Lille

Marlène Cadez

► **To cite this version:**

Marlène Cadez. Légitimité et enjeux de l'intervention d'éducateurs physiques municipaux dans les écoles primaires : une approche historique à partir de l'exemple de la ville de Lille. Education. 2013. dumas-00861876

HAL Id: dumas-00861876

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00861876v1>

Submitted on 13 Sep 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**MASTER SMEEF
SPÉCIALITÉ « PROFESSORAT DES
ÉCOLES »
DEUXIÈME ANNÉE (M2)
ANNÉE 2012/2013**

Légitimité et enjeux de l'intervention d'éducateurs physiques municipaux dans les écoles primaires : une approche historique à partir de l'exemple de la ville de Lille

**NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT : CADEZ Marlène
SITE DE FORMATION : Villeneuve d'Ascq
SECTION : 4**

**NOM ET PRENOM DU DIRECTEUR DE MEMOIRE :Stephan MIERZEJEWSKI
DISCIPLINE DE RECHERCHE : Education Physique et Sportive**

Direction

365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex
Tel : 03 20 79 86 00
Fax : 03 20 79 86 01
Site web : www.lille.iufm.fr

Institut Universitaire de Formation des Maîtres
École interne de l'Université d'Artois



Je tiens tout particulièrement à remercier Monsieur J. Depoorter, notre témoin sans qui la réalisation de ce mémoire n'aurait pu être possible.

Je remercie également Monsieur Stephan Mierzejewki pour sa disponibilité et ses conseils avisés.

Je remercie aussi l'ensemble du personnel des Archives municipales de la ville de Lille pour leur accueil et leurs précieuses informations, qui nous guident au mieux dans nos recherches.

Sommaire :

Remerciements :	page 1
Introduction :	page 3

I°) Démarche et méthodologie de la recherche :

a) La méthodologie : démarche choisie :	page 5
b) Choix de l'entretien, les sources et les lectures :	page 7
c) Résultats de l'entretien et les questions émergentes :	page 9

II°) Éléments de cadrage empirique :

a) Sociologie des professions :	page 11
b) L'évolution de la discipline et les conséquences sur les pratiques :	page 14
c) Relations entre intervenants, pairs et autres personnels :	page 17

III°) Enseignements pédagogiques et professionnelles :

a) La polyvalence : le « propre » du métier enseignant et poly-fonctionnalité :	page 21
b) Une évolution vers un nouveau métier :	page 23
c) Intervention légitime et bénéfique ?	page 24

Conclusion	page 27
Bibliographie	page 28

Annexes :

Annexe 1 : guide d'entretien	page 30
Annexe 2 : retranscription d'entretien	page 31

L'EPS est actuellement une discipline obligatoire et légitime au sein de l'enseignement à l'école primaire, même si pour autant elle se décline d'une autre manière dans les textes officiels pour l'école maternelle où l'on parle de cette discipline avec les termes suivant « agir et s'exprimer avec son corps ». Toutefois cette place de discipline à part entière fut le résultat d'une lente évolution et de débats entre les différents acteurs de l'Éducation Nationale. En effet malgré une obligation de l'enseignement de la gymnastique à partir des années 1880, son ascension à un statut de discipline fut longue et difficile notamment du fait de son unicité. Longtemps, l'EPS fut considérée comme une matière d'éveil où l'élève disposait des bases qu'il fallait juste réveiller puis entretenir. C'est ce qu'affirme Michel Delaunay¹ : « Parce que l'éducation physique a été identifiée à une discipline d'animation pour laquelle pratiquer suffisait, la doter d'un programme d'enseignement ne se justifiait pas ». L'EPS fut donc au cœur de questionnements concernant son intérêt mais aussi son enseignement. Le professeur des écoles est reconnu pour son caractère polyvalent, il doit par définition être apte à enseigner les différentes disciplines et doit de ce fait connaître les spécificités de ces enseignements et les aptitudes et ressources dont disposent ses élèves pour répondre à une tâche en fonction de divers critères tels que leur âge. Malgré cette polyvalence apparente, on se rend compte dans les lectures et dans les faits de société que l'enseignement de cette discipline est souvent confié à des intervenants extérieurs. Nous avons donc souhaité travailler sur cette question et réfléchir à l'enseignement de cette discipline par ces intervenants. Ayant effectué un cursus universitaire, de type historique, licence en histoire et civilisation à l'université de Lille III, nous avons voulu nous placer dans une méthode de recherche de type historique. Au début de nos recherches, nous voulions travailler sur un panorama du XXème siècle dont le but était notamment de constater l'évolution des programmes d'éducation physique à l'école primaire dans les bulletins officiels mais aussi l'enseignement de cette discipline en faisant un parallèle avec les événements historiques, politiques et sociaux. Après réflexion, un travail sur le panorama semblait relever uniquement d'inventaires et n'apportait pas d'intérêt dans une future pratique professionnelle dans le domaine de l'enseignement. Nous nous sommes donc basés sur une période de l'histoire plus réduite et nous avons concentré notre réflexion sur l'enseignement de cette discipline à l'école élémentaire. Après des entretiens avec notre maître de mémoire, nous avons pris

¹ Sous la direction de Michel Delaunay, à l'école de l'éducation physique : guide pratique pour l'enseignement à l'école primaire, CORPUS école, Scèren, Nantes, 2013

conscience qu'il était possible de se baser sur une histoire orale. Nous nous sommes alors appuyés sur un récit de vie, une histoire orale proche puisqu'il s'agit de quelqu'un de notre famille ayant travaillé comme moniteur d'éducation physique intervenant dans les écoles de la commune de Lille, en tant qu'employé municipal. Ce récit de vie, pour des raisons évidentes, est une opportunité à saisir dans le domaine de la recherche et constitue une source importante d'informations. Ainsi, à partir de cette histoire orale, plusieurs questions se sont dégagées, comme le fait de se demander quelles légitimités peuvent posséder de tels intervenants, ou encore quels sont les enjeux de ce type de question, en particulier en vue d'une future pratique enseignante. Ce sujet amène à travailler dans plusieurs domaines de recherches. Il est important également de rendre compte des intérêts historiques, empiriques et sociologiques, que peuvent engendrer ce type de questionnement. La méthodologie employée, l'étude de sources de diverses origines, ainsi que des lectures commentées ont occupé une place importante dans la rédaction de ce mémoire. Lors de notre projet de mémoire réalisé l'année dernière et de nos recherches, nous avons réalisé diverses lectures commentées ainsi qu'un interview de notre témoin. Dans ce mémoire, nous avons souhaité rendre compte de nos recherches concernant la question de la légitimité et de l'intervention de ces moniteurs d'éducation physique, tout en gardant à l'esprit l'intérêt sur une future pratique professionnelle dans le domaine de l'enseignant, en particulier les questions de partenariat, à une époque où la notion de communauté éducative est primée et où le travail en équipe relève d'une des dix compétences de l'enseignant. Dans un premier temps, nous développerons la démarche empirique et méthodologie des recherches que nous avons mis en place, dans un second temps, nous montrerons les éléments de cadrage de nos recherches. Pour finir, nous montrerons les enseignements pédagogiques et professionnelles qui se dégagent de cette recherche.

I°) Démarche empirique et méthodologie de la recherche :

a) La méthodologie : démarche choisie :

Pour la réalisation d'un mémoire, la méthodologie utilisée semble occuper une place prépondérante. En effet, il semble nécessaire de se servir d'une méthodologie ajustée en lien avec ce que l'on souhaite dégager. Dès le début, nous avons dû nous centrer sur la méthodologie à utiliser du fait qu'il était nécessaire de saisir l'opportunité qui se présentait à nous dans le cadre de ce mémoire, la possibilité d'avoir une histoire orale. Dans un premier temps, il est souhaitable de se positionner dans un type de démarche. La démarche ou encore la méthode de recherche consiste en un plan raisonné, un lien selon lequel et au nom duquel des techniques d'enquêtes sont utilisées pour produire des résultats. Il faut donc faire la distinction entre une méthode objective qu'on peut aussi nommer explicative et une méthode compréhensive dite aussi « subjective ». La première méthode consiste en une méthode hypothético-déductive, on pose des hypothèses assez générales qu'on va essayer de prouver à l'aide d'un raisonnement qui est généralement statistique et global. On s'appuie sur des méthodes quantitatives et d'échantillonnages. Dans ce type de méthode, on utilise régulièrement le questionnaire afin de pouvoir mettre en avant des corrélations, à travers un échantillonnage statistique. Cette méthode semble donc peu appropriée à nos recherches. Il faudra donc nécessairement se positionner sur la deuxième méthode qui consiste en une démarche subjective qui va s'intéresser au sens que les individus donnent à leur conduite, ainsi qu'à leur ressenti. Ce sens n'est alors pas toujours objectif, c'est justement ce que pensent les individus sur leurs conduites qui s'éloignent peut être de la réalité qui amènent de véritables ressources pour le chercheur. Cette entrée par le subjectif, beaucoup plus riche, permet d'accéder de l'intérieur à ce qui anime l'action, le ressenti des individus même si les individus ne sont pas toujours conscients des facteurs globaux et des déterminants qui pèsent sur eux. Cela peut permettre d'accéder à des processus fins, à la manière dont on peut expliquer finement les logiques sociales et didactiques. Ce sont par exemple des anecdotes, qui peuvent paraître anodines pour celui qui les formulent, qui vont permettre de poser des questions pour le chercheur. L'interviewé par ce type d'anecdote va annoncer des

idées qu'il n'aurait peut être pas réussi à dire par peur de jugement de son auditoire, par gêne ou parce qu'il les pensait sans intérêt. Dans ce type de méthode, il est nécessaire de prendre du recul sur les éléments formulés; il faut que des lectures et des recherches viennent en complément afin de pouvoir faire la part des choses et ne pas prendre tout ce qui sera formulé par le témoin comme vrais et facteurs de vérités. Ce processus semble d'autant plus s'appliquer ici du fait que le témoin fait parti de notre environnement familial proche. Il faudra nécessairement être en mesure d'admettre que les actes, pensées ou comportement de notre témoin peuvent ne pas coïncider avec notre conception du métier ou avec ce qui nous semble éthique dans le cadre d'une future pratique professionnelle . Pour autant, même si ces deux méthodes de recherche semblent contrastées, et la deuxième correspondre plus à notre logique, il semble nécessaire de les mettre l'une au service de l'autre et de les articuler.

Nous nous sommes donc placés ici dans une démarche basée prioritairement sur le plan du qualitatif. Il est donc important de définir la démarche comme une réunion des différentes techniques d'enquêtes à mettre en place. En effet, c'est au nom de celle ci qu'on va favoriser telles ou telles techniques. Ainsi, il faut alors voir quelles sont les techniques appropriées à notre recherche. La méthode d'enquête que l'on va utiliser doit être en lien avec ce que nous cherchons à montrer, quand on définit un objet, on définit par la même occasion ce que l'on souhaite savoir et c'est cela qui va conditionner la manière de recueillir ces informations. On peut alors définir trois grands type de recherche : les recherches pragmatiques, qui consistent à chercher à intervenir sur les paramètres, c'est dans ce but qu'il faut alors les identifier, chercher des facteurs afin de pouvoir les modifier. Mais aussi, les recherches de régularité nommées aussi recherches nomothétiques, il s'agit d'une entrée scientifique qui consiste à mettre en évidence des lois, des relations causales. Pour finir, on peut citer les recherches herméneutiques ou de signification, qui recherchent les particularités du phénomène social, culturel, elles ont un sens qui se déchiffrent et s'interprètent . Les phénomènes qui ont une intelligibilité, mais les comprendre ne signifie pas pour autant les maîtriser, on ne peut les contrôler. Dans notre recherche, l'on va chercher à s'intéresser sur une singularité et ainsi faire un travail de zoom pour trouver ensuite des relations avec d'autres phénomènes, il s'agit de partir du particulier : un récit de vie pour chercher à observer le plus général. Dans notre type de recherche, la première technique à utiliser semble l'entretien. Nous souhaitons en effet baser notre mémoire à travers le témoignage, le récit de vie d'une personne et donc par conséquent partir de l'histoire orale. L'entretien est alors ici utilisé à titre exploratoire, les informations

recueillies vont être centrales dans notre recherche. Ce sont elles qui vont nous conduire à aborder, envisager les phénomènes impliqués. On dit alors que dans cette recherche, l'entretien sera utilisé comme usage principal. Quel intérêt à l'utilisation d'un entretien? L'entretien va permettre de collecter de nombreuses informations dans le cadre du récit de vie : les processus sociaux sont alors au centre du questionnement. C'est à partir des réponses que va se construire le raisonnement et vont s'effectuer les recherches dans le but de savoir si cette personne consiste en un cas isolé ou peut au contraire être placée dans un cadre plus général. Dans cette logique de l'entretien exploratoire comme usage principal, l'approche qualitative va mettre au cœur de l'analyse le sens subjectif donné par les acteurs à leurs pratiques et à leur environnement. On est par conséquent ici dans une logique de cas, on va alors gagner en densité de l'information, contrairement au questionnaire où l'on sera sur une dominante de quantitatif.

b) L'entretien, les sources et les lectures :

Ainsi, dans le cadre de ce mémoire, nous avons réalisé un entretien auprès de notre témoin. Nous avons préparé un guide d'entretien afin de ne pas oublier les points importants, même si toutefois ce guide n'était qu'un support en cas de relances nécessaires mais l'entretien ne devait pas obligatoirement suivre cette logique chronologique (réf. annexe 1). L'entretien s'est déroulé chez l'interviewé dans un cadre qui lui est par conséquent familier. Nous avons également pu prendre connaissance des sources dont disposait le témoin quant à son titre de moniteur d'éducation physique au sein de la ville de Lille, mais aussi celles concernant son parcours sportif de gymnaste et d'entraîneur. La question qui est venue en préalable est comment aborder cette personne. Le premier contact semblait primordiale même si nous connaissions cette personne dans le cadre familial, il fallait trouver comment introduire le sujet de l'entretien. Il fallait trouver une manière d'expliquer notre recherche pour que le témoin se sente impliqué et sans pour autant donner trop de détails afin de pas influencer ses propos et passer par conséquent à côté de propos véritables. Nous avons décidé de demander à cette personne de nous raconter sa vie, sur le plan professionnel, sportif en annonçant que dans le cadre de notre formation de professeur des écoles, nous nous intéressions aux intervenants en EPS dans les écoles. Ainsi, dès lors qu'on annonce le

sujet de notre entretien au témoin, il se met alors en « pacte »²(Bertraux, 1997). Ce pacte aura pour effet de filtrer les informations, le témoin centrera ses réponses sur ce qui aura été annoncé dans l'objet de la recherche ; contrairement à une autobiographie où l'auteur prend du recul sur les informations qu'il souhaite donner au lecteur, ici le témoin le fait directement. Il fut et il est nécessaire de décoder l'entretien afin de comprendre l'état d'esprit dans lequel se trouve l'interviewé. Pour autant nous sommes conscients que cette technique comprend des limites, en effet il s'agit d'un entretien individuel par conséquent l'information est limitée et sa portée singulière, cela n'est que du déclaratif. Ainsi pour pouvoir développer des visions communes et des idées collectives, il est nécessaire de pouvoir confronter les avis et les opinions surtout quand ceux-ci concernent des récits de vie et qu'ils touchent à l'affecté de la personne. De plus, le témoin faisant parti de notre entourage il ne faut pas que notre affecté prenne le dessus. Ainsi, comme dans toutes recherches, il faut être capable de laisser nos stéréotypes et nos avis sur la question de recherche de côtés afin de pouvoir être réceptif à toutes les informations que nous recueillerons. On peut donc faire un parallèle avec les travaux de Benoît Caritey³, docteur en sociologie et maître de conférences à la faculté des sciences du sport de Dijon. Ses travaux de recherches portent sur l'histoire du phénomène sportif et sur l'histoire de l'éducation physique. Dans cet article, il centre ses recherches sur l'histoire de l'éducation physique envisagée à travers divers récits de vie. Il effectue une confrontation de témoignages. Il passe du singulier d'une carrière individuelle au général : le destin collectif d'un groupe professionnel. Il porte son intérêt aussi bien sur des faits objectifs que sur leur mise en récit dans la situation d'entretien. Les propos sont croisés, entremêlés ; il interroge aussi bien des élèves que des enseignants qui jugent les pratiques de leurs collègues actuels ou de leurs prédécesseurs. Cet article rend compte de la difficulté de l'enseignement de cette discipline. L'éducation semblait être perçue comme une « discipline marginale dans le système éducatif ». Les récits regroupés dans cet article témoignent notamment de cette lutte. Sur le plan du cheminement mené par l'auteur dans cet article, et c'est ce qui nous intéresse particulièrement ici sur le plan méthodologique, on constate qu'une réponse à une question entraîne une autre question. Il est aussi important de voir de quelle manière ont été interviewés les témoins. Cet article montre que le déroulement et l'aller retour entre divers récits de vie permettent de mener un cheminement. De plus, ce texte met en avant le combat entre guillemets pour une légitimité de la part de cette profession naissante. C'est

2 D. BERTAUX, 1997, *Les récits de vie*, Paris

3 CARITEY Benoît, 2006, *Le quotidien de la professionnalisation* in ATTALI M. Ed., *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Vuilbert, p149-178

ainsi qu'on peut dire que le guide d'entretien n'est là que dans un souci consultatif, en effet l'entretien sous la base de questions ouvertes sera entre guillemets mené par le témoin. On est ici avec l'entretien à titre exploratoire dans une logique de découverte, ainsi on va se laisser guider par les propos du témoin.

C) Résultats de l'entretien et les questions qui émergentes :

L'entretien s'est déroulé de façon très cordiale, et le témoin a souvent été submergé par ses émotions au moment de la remémoration de sa vie professionnelle et associative. Nous avons décidé pour l'écriture de ce mémoire de placer la retranscription complète de l'entretien en annexe (réf. annexe 2) et de mettre dans le déroulement des extraits qui nous semblent révélateur d'une idée ou qui ont engendré des questions. Cet entretien a fait émerger de nombreuses questions qui seront le fil conducteur de notre raisonnement dans la suite de ce mémoire. Dans cette partie, nous mettrons seulement en exergue les points de l'entretien qui nous ont conduit à élever notre questionnement. Nous développerons ces questions dans la partie suivante en essayant d'étayer au maximum nos propos avec des lectures ou des sources recueillies soit auprès de notre moniteur, soit aux archives municipales de la ville de Lille. Dans un premier temps, le témoin a accordé beaucoup d'importance à son parcours professionnel même avant l'ascension au poste de moniteur, il semblait important pour lui de montrer les différents diplômes obtenus en s'appuyant régulièrement sur des diplômes qu'il a conservé précieusement et qu'il nous a montré avec fierté. Ensuite, nous nous sommes rendus compte que le témoin accordait même si cela était parfois dit de manière implicite une importance aux relations qu'il entretenait ou non avec les autres partenaires éducatifs. Il évoque généralement sous forme d'anecdotes ses relations parfois complexes avec ses pairs ou avec les instituteurs :

Combien avez-vous d'école à votre charge ?

J'intervenais dans plusieurs écoles, j'intervenais en priorité dans les écoles de filles, car presque tout mes collègues masculins ne voulaient pas les filles, et en plus j'avais les écoles les plus éloignées de chez moi car les autres collègues choisissaient en priorité.

Cette phrase peut monter des rapports complexes où l'ancienneté prime dans ce type de milieu. Les pairs semblent ne pas entretenir de relations de travail qui favoriseraient

l'entraide et le partenariat. Pour autant, il ne faut pas tirer de conclusions trop hâtives, en effet dans le reste de l'entretien on perçoit une sorte de fonctionnement en réseau chaque connaissance permet de faire accéder telles ou telles autres connaissances à un statut professionnel :

Les cours avaient lieu le dimanche. J'ai été avisé par un collègue plus âgé que moi qui était moniteur d'éducation physique municipal dans les écoles de la ville de Lille : Louis T., E.R qu'il y avait un concours d'admission pour être moniteur d'éducation physique dans les écoles de la ville de Lille.

Ces relations parfois complexes mais en même temps fortement liées amènent des questions sur les relations entre pairs et autres personnels de l'éducation, mais aussi la légitimité que pouvaient avoir ces moniteurs municipaux auprès des autres collègues du système éducatif, mais aussi sur l'idée d'une profession naissante et en marge des autres. Pour finir, le témoin, à plusieurs reprises, compare son enseignement à la pratique actuelle d'enseignement, il évoque par la même occasion le fait qu'il a du lui aussi au cours de sa carrière évoluer dans sa pratique enseignante. Nous essayerons alors d'étayer cette évolution en mettant en parallèle le contexte social et politique à travers notamment des sources trouvées aux archives municipales de la ville de Lille et diverses lectures.

II°) Éléments de cadrage empirique :

a) Sociologie des professions :

Cet entretien amène à attaquer la question sous l'angle de la sociologie des professions. En effet, les professions sont constamment en mouvement et en évolution. Régulièrement, des nouveaux groupes professionnels arrivent dans le secteur de l'emploi pour des raisons de contextes politiques ou sociologiques, tandis qu'on peut également parler d'un « cimetière des professions », du fait que des professions disparaissent en fonction de l'absence de besoins des consommateurs ou à cause d'un changement de politique. Pensant donc que notre objet de recherche avait un lien prépondérant avec la sociologie des professions nous sommes appuyés sur un article de Denise Couture : *Présentation : enjeux actuels en sociologie des professions* »⁴ afin de mieux saisir l'enjeu et l'intérêt de cette discipline qui est centré sur un domaine de la sociologie. Dans cette article, Denise Couture définit les professions comme des construits socio-historiques. Ainsi, cela se définit par une étude nécessairement comparative comme l'indique l'auteur soit entre différentes professions à un moment de l'histoire donnée, soit d'une comparaison d'une profession dans diverses sociétés ou encore d'une comparaison entre divers moments de l'histoire d'une ou de quelques professions dans une société donnée. Dans notre objet d'étude, c'est plus ce dernier cas qui nous intéresse. Nous nous intéressons à une profession qui a trouvé naissance en amont d'autres professions qui s'occupaient d'un travail plus ou moins similaire, et qui a du trouver sa légitimité . Mais cette profession rentre également dans la comparaison entre différentes professions. En effet, le moniteur d'Éducation Physique ne pratiquait pas le même métier que ses collègues instituteurs mais pourtant leurs missions étaient pratiquement similaires puisqu'il s'agissait de travailler avec des enfants, transmettre des savoirs à ces enfants, les mettre en action pour que ceux-ci acquièrent des compétences nouvelles ou les développent. Cette sociologie des professions est à mettre en lien avec un article que nous avons fortement étudié durant les recherches sur ce mémoire. Il s'agit d'un article de Pascal Garnier nommé : *Enseigner à l'école élémentaire, maîtres et spécialistes des activités physiques : une collaboration en question (1880-2000)*. Pascale Garnier est

4 COUTURE , Denise, *Présentation : enjeux actuels en sociologie des professions*, Sociologie et sociétés, vol. 20, n° 2, 1988, p. 5-7. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/001152ar>

docteur en sociologie, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Paris 13. Les thèmes qu'elle aborde dans ses recherches portent sur les pratiques et les objets destinés aux enfants. Dans cet article, elle s'appuie notamment sur le travail en partenariat autour et à travers l'école (professionnels, enseignants, parents) en s'inscrivant dans des politiques de changement et de mutations du système éducatif. Dans cet article, l'auteur s'attarde à l'évolution de la relation entre les enseignants, maîtres polyvalents et les « spécialistes des pratiques d'exercices corporels ». On peut mettre en parallèle, l'article de B.Caritey vu au préalable qui dans son article met l'accent sur l'enjeu sociologique et historique d'une profession naissante, il parle d'«[un] destin collectif d'un groupe professionnel. Cette sociologie des professions, même si l'auteur s'appuie sur le secondaire, peut faire une transposition avec notre cas et par conséquent l'arrivée d'un nouveau groupe professionnel au sein d'une ville qui emploie des moniteurs d'éducation physique dans les écoles du premier degré, amène à se positionner et se questionner sur les enjeux de telles actions et sur la légitimation de telle pratique. On peut parler d'une lutte pour les praticiens afin de trouver une place dans un nœud de professions liées et déjà mises en place depuis un long moment. Dans le cadre de la sociologie des professions, on peut aussi s'intéresser au recrutement de ces intervenants. La question du recrutement de ces moniteurs municipaux, leurs nombres peuvent indiquer une volonté politique de la ville de Lille. Le témoin dans son entretien nous a développé les moyens de son accès à ce poste de moniteur municipal :

Pendant que je travaillais en métallurgie, j'assistais au cours pour être véritablement moniteur de gymnastique, à l'époque on disait moniteur/entraîneur. En parallèle, j'entraînais des pupilles. Les cours avaient lieu le dimanche. J'ai été avisé un collègue plus âgé que moi qui était moniteur d'éducation physique municipal dans les écoles de la ville de Lille : Louis T. , Elisey R. qu'il y avait un concours d'admission pour être moniteur d'éducation physique dans les écoles de la ville de Lille. Ce concours comportait des épreuves d'anatomie, des questions sur la physiologie, (euh), il fallait proposer une leçon d'éducation physique à une classe.

Relance comment se déroulait l'épreuve?

C'était un cas pratique devant une véritable classe. Après, on faisait un mouvement à la barre fixe, en priorité il faisait passer ce concours à des moniteurs de gymnastique, après saut de cheval. Il y avait aussi une épreuve de natation, on avait un 50 mètres à faire, en athlétisme je me souviens plus, il me semble qu'il fallait faire du saut de haies. J'ai été admis, j'ai aussi dû passer devant le docteur P. qui était spécialiste en gymnastique corrective, c'est une épreuve orale. En octobre 1953, je suis rentrée, comme moniteur d'éducation physique.

On constate que le recrutement se fait notamment en réseau et au sein des gymnastes. Cette idée de réseau a été confirmée dans nos découvertes aux archives en effet on constate le lien entre la société municipale de gymnastique de Lille dont nous avons trouvé l'année : 1933 grâce à une note relative à sa création. Nombreuses notes sur l'intervention des employés municipaux en Education Physique sont faites en accord entre la mairie de Lille, la société municipale de gymnastique et quand le cas le demande un représentant de l'éducation nationale (en général un inspecteur de l'Éducation nationale) . On constate également que dans les conditions de recrutement des épreuves physiques sont jugées et notées ; on peut faire un lien avec le CAPEPS actuel où les candidats se présentant doivent posséder un niveau relativement élevé dans plusieurs disciplines et dans des types d'activités diverses. Lorsque nous avons revu notre témoin, nous lui avons demandé pourquoi le choix des gymnastes, il nous a répondu ainsi : « *Les gymnastes sont les plus polyvalents, demander à un joueur de football de faire de la barre asymétrique...Les gymnastes eux sont capables aussi bien de faire de la gymnastique que de jouer avec un ballon, ou de nager.* » . Sur la question du recrutement dans le domaine de l'Éducation Physique on peut également s'appuyer sur les travaux de Pierre Arnaud et Michel Herr⁵, dans cet article, les auteurs montrent l'augmentation importante des textes promulguées sur la question de l'enseignement de l'éducation physique entre 1936 et 1983, il cherche des explications et pour eux cela s'explique par un accroissement considérable du recrutement d'agents dans le domaine des pratiques corporelles. On peut alors les citer :

Il faut pour répondre aux demandes croissantes en matière de pratiques d'exercice corporel, mettre sur pied une véritable politique de recrutement et assurer, par ce biais, une mise en place et un développement d'un certain nombre de catégories de personnel.

On peut alors considérer que le cas singulier de notre témoin s'étend à un domaine plus vaste qu'y est dans un premier temps la ville de Lille, mais aussi celle de Paris et de Tourcoing avec le fait d'employer des moniteurs municipaux intervenant dans les écoles élémentaires, mais également une extension plus générale qui est celle du pays.

5 Pierre ARNAUD, Michel Herr, *Le rôle de l'État en matière d'intégration de l'exercice corporel dans le système éducatif français vu à travers les textes officiels*,

b) L'évolution de la discipline et les conséquences sur les pratiques :

Nous avons constaté que dans l'entretien à plusieurs reprises, le témoin indiquait l'évolution de son travail durant sa carrière ainsi que les changements sur les pratiques actuelles de l'enseignement de la discipline. Il explique les changements qui ont pu s'opérer durant son activité au sein de la commune :

Pas de programme à respecter c'était telle que j'avais appris, car au début avant de passer le concours j'avais été voir mes collègues travailler et ce qu'ils faisaient. A l'occasion on avait des stages faits par la jeunesse et sport pour revoir les façons de travailler, les derniers temps ça comportait beaucoup plus d'éducation physique, ça passait plus sous forme jouer, les éduquer au football, au basket à conditions d'avoir du matériel!!Ça ressemble plus à ce que vous faites maintenant. Je faisais aussi la gymnastique suédoise, sur un plateau, par équipe, au signal il court jusqu'au bout ...Méthode au plateau, par vague, ainsi de suite, petit peu à la fois, on marchait, courait, sautait à cloches pieds.

Ainsi, les paroles de notre témoins ont fait émerger des questionnements. Il explique qu'au cours de sa carrière suite à des stages, les pratiques d'enseignement ont évolué au profit des sports collectifs. Le témoin emploie l'expression « sous forme de jouer ». Nous pensons, que l'utilisation de cette expression n'a pas été le fruit du hasard, si le témoin l'a ressenti comme un jeu, il est nécessaire de chercher à comprendre pourquoi. Nous nous sommes appuyés sur un article de Jean Camy , *L'évolution des pratiques et des représentations corporelles*⁶, dans cet article l'auteur s'intéresse à l'histoire de l'éducation physique et par conséquent son enseignement. Pour autant, il s'attarde à prendre en compte l'école dans dimension indépendante des autres structures organisationnelles et institutionnelles, il cite Bourdieu qui l'a définit comme « un monde à part ». Ainsi, pour répondre à notre interrogation sur l'évolution de l'éducation physique à l'école vers un enseignement tourné vers le jeu, nous nous sommes attardés sur le chapitre : « La montée de l'hédonisme » . L'auteur explique qu'à la fin des années soixante, on peut y voir un lien avec les événements de mai 68, « de nouveaux thèmes [vont apparaître] qui s'opposent largement au précédent ». L'auteur explique que la recherche, ainsi que la « revendication

⁶ ARNAUD Pierre, CLEMENT J-P, HERR Michel, 1995, *Education physique et sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand, Association Francophone pour la recherche sur les A.P.S

du plaisir » apparaît comme légitime. En se basant, sur la définition philosophique de l'hédonisme : « Doctrine qui fait de la recherche du plaisir le fondement de la morale.⁷ », on peut comprendre dans ce positionnement le fait que la pratique des exercices physiques entrent dans cette pensée. De ce fait, on recherche à travers ces pratiques le plaisir qui passe par le jeu, notamment chez les enfants. Cela rejoint les pratiques actuelles dans le domaine de l'EPS, sur le fait que pour entrer dans l'action, l'enfant a besoin de mobiliser des ressources. Chez le jeune élève, ces ressources sont de type essentiellement affectives, elle passe par exemple sur l'envie et par là même la motivation qui est développée dans le jeu, notamment en créant du contact avec les pairs. Nous avons souhaité trouver des informations sur le changement des pratiques et notamment sur l'arrivée des sports collectifs dans les enseignements. Cette remarque a attiré notre attention, nous avons donc essayé de nous appuyer sur des lectures pour trouver ce qui pouvait expliquer cette transformation dans les pratiques didactiques de l'enseignement de l'Éducation physique et sportive. Nous nous sommes basés sur un article de Yvon Léziart⁸ nommé : *Logique scolaire et logique sociale : détermination de l'identité scolaire de l'Éducation Physique et Sportive* . Cet article essaie de monter la difficulté que représente l'EPS dans le sens où elle se trouve confrontée à des questions permanentes, sur notamment son caractère social, ou encore sur quoi elle doit s'appuyer : sur des savoirs savants comme le sont ceux les mathématiques par exemple, ou sur les pratiques. L'éducation physique et sportive tente sans cesse de trouver l'équilibre entre conformité scolaire et reconnaissance sociale. La citation présente dans cet article formulée par un des récents doyens de l'inspection générale qui s'exprimait ainsi pour la qualifier « une discipline scolaire à part entière mais entièrement à part » montre bien la complexité de cette discipline dans le domaine scolaire. On peut alors se demander si en plus de devoir légitimer leur présence au sein des établissements scolaires, les moniteurs d'éducation physique comme tout intervenant dans cette discipline devaient continuellement justifier leur travail. En effet, même si la naissance de l'Éducation Physique remonte aux années 1890, on peut donc situer la naissance de l'éducation physique et sportive au 4 février 1869 par un texte officiel signé par le ministre de l'Instruction publique V.Duruy : « la gymnastique fait partie de l'enseignement donné dans les lycées impériaux et les collèges royaux », la difficulté de son développement est montrée au sein de cet article. De plus, Y.Léziart montre que la gymnastique est attaquée par de vives critiques et nombreux sont ceux qui estiment son

7 Dictionnaire Hachette encyclopédique, 1997

8 LEZIART Yvon, *Logique scolaire et logique sociale : détermination de l'identité scolaire de l'Éducation Physique et Sportive* , Spirale 42 , Lille, 2008

caractère non essentiel au sein des programmes scolaires. On peut citer à cet effet, une citation de Berheim présente dans l'article:

Si la gymnastique est suffisante pour développer le thorax, les poumons[...] pour produire des hommes robustes et capables de supporter sans défaillance le dur labeur du régiment, aussi bien comprise qu'elle puisse être, son influence sur les facultés morales de l'individu demeure problématique. L'auteur met en opposition l'influence des sports anglais qui sont très vite plébiscités par des auteurs, mais également par l'engouement de la population. On peut citer Jules Simon⁹ « les jeux athlétiques développent de la liberté de mouvement et d'esprits, initiative et les responsabilités individuelles dès l'enfance ». On oppose en tout point sport et gymnastique scolaire : choisir l'un ou l'autre relèverait de l'opinion d'un choix moral et politique selon l'auteur. On peut se poser la question si ces moniteurs d'éducation physique ont fait le choix de ce qu'ils vont enseigner, car il faudra attendre 1967 pour que de nouveaux textes officiels régissent l'éducation physique à l'école. D'ailleurs, on perçoit que le témoin apprend l'enseignement des sports collectifs au sein de ses stages effectués avec la Jeunesse et les Sports mais que pour autant, il continue à pratiquer en parallèle la gymnastique de type suédoise qui correspond à une conception plus classique et ancienne de l'enseignement de l'éducation physique à l'école. Lors de l'arrivée en poste de notre témoin en 1953, on peut se demander quelle éducation physique il enseignait. En regardant la source fournie par notre témoin qui constitue son cahier avec des cours à l'intérieur, on ne perçoit que des références théoriques sur le niveau des haies en course par exemple, ou que faire en cas d'accident (entorses, etc). Nous ne percevons aucune référence à des sports, pas de règles, ni de la manière de les enseigner. Notre témoin a d'ailleurs insisté sur la gymnastique collective qu'il pratiquait. En 1967, des instructions officielles paraissent. Grâce à ces textes, la reconnaissance sociale de l'éducation physique et sportive s'intensifie. Cette matière scolaire peu considérée au préalable par de nombreuses personnes se voit dotée d'une mission sociale importante : relever au défi du sport national et participer à la reconquête internationale par les résultats sportifs. Ainsi, ce nouveau statut, pose la question selon Y.Léziart de la transposition didactique, il va en effet falloir passer des savoirs sportifs aux savoirs scolaires. On peut alors se poser la question de l'évolution de la profession dans la mentalité et dans les pratiques. Nous avons également travaillé dans le cadre de cette évolution du métier et des pratiques sur l'article de B.Michon, *Éléments*

9 SIMON Jules, *Les Sports Athlétiques*

pour une histoire sociale des enseignants en éducation physique et sportive. Dans cet article, l'auteur s'interroge sur l'évolution qui a conduit à la formation actuelle des enseignants en éducation physique. L'auteur montre qu'en voulant trouver l'histoire et l'origine de l'enseignement de cette discipline, et en montrant l'évolution des pratiques sportives, on remonte à un parallèle avec l'« émergence d'agents professionnels spécialisés ». Il met aussi en avant les différents événements importants dans cet enseignement, il cite l'année 1933 avec la création de l'École Normale d'Éducation Physique. Il montre l'évolution lente du passage de la « gymnastique à l'éducation physique », et la progressive « reconnaissance universitaire », comme il la nomme de cette discipline. Le fait que cette discipline apparaisse de plus en plus au sein des bulletins officiels mais qu'elle nécessite également une formation universitaire ainsi l'obtention de diplômes, peut amener à une légitimité des praticiens, et la reconnaissance d'une véritable profession et d'un intérêt véritable pour les élèves. Ainsi, on constate que l'évolution de la discipline dans les mentalités, conséquence d'une politique en sa faveur et un engouement plus accru pour le sport a engendré l'évolution des pratiques d'enseignement de l'Éducation Physique. Ainsi même, les acteurs ont du évoluer en même temps dans un souci de conformité aux règles nationales. De nouveau, on constate donc que le cas particulier de notre moniteur est à mettre dans un cadre plus vaste qui est celui de la politique et de la société du pays.

c) Relations entre intervenants, pairs et autres personnels :

Comme nous l'avons vu dans la partie méthodologique, les relations entre pairs et autres collègues sont évoquées, même si cela est fait de manière implicite par notre témoin dans l'exercice de sa profession. Le témoin annonce : « *Je faisais classe sous la direction de l'institutrice qui était responsable, pour autant certains en profitaient pour se rendre dans leur classe ou pour aller fumer* ». Nous avons cherché pourquoi ces rapports étaient de cette envergure. En se basant sur les travaux de B. Cartitey, qui dans son article interroge les enseignants dans le secondaire, mais aussi des élèves et des chefs d'établissements sur leur vision de la discipline, sur leur enseignement mais également sur les praticiens. Dans cet article, on perçoit que les rapports ne sont pas toujours cordiaux et qu'il n'y en général aucun travail de partenariat. On peut se demander si cela ne peut s'expliquer dans un premier temps par le fait que la discipline de l'EPS, était dotée d'un faible niveau de

reconnaissance , on peut alors justifier ces propos par l'extrait suivant : « Nombreux sont les enseignants interrogés qui évoquent le statut subalterne de la discipline : « L'éducation physique, c'était la cinquième roue du char ! »

L'auteur montre dans son article qu'aux yeux des chefs d'établissements, l'EPS n'est pas un enseignement nécessaire, il est assimilé à un loisir qui n'engendre que des comportements dangereux et des débordements. Il est possible d'imaginer que les enseignants à l'époque de notre témoin qui recevaient des moniteurs dans leurs classe, pensaient la même chose de la discipline et par conséquent n'éprouvaient que de l'antipathie pour son enseignement et par connotation son enseignant. Ainsi, ils n'éprouvaient pas le besoin de communiquer avec celui-ci ou de travailler en partenariat. De plus le côté dangereux et perturbateur de la discipline se retrouve régulièrement dans les avis extérieurs à cette pratique, dans l'article de B. Caritey de nombreux témoins montrent qu'on leur reprochait régulièrement le fait que cet enseignement entraînait du désordre au sein de l'établissement, en effet on peut citer les propos de l'un des ces témoins qui explique qu'il a fait sa rentrée avec des jours de retard à cause d'un accident et qu'il a été accueilli de la manière suivante par le chef d'établissement : « On a été huit jours tranquille, j'espère que ça va continuer » Simplement parce que les cours se déroulaient dans la cour du collège et qu'il ne fallait pas faire de bruit ». En se rendant, aux archives, nous avons perçu grâce notamment aux nombreuses notes de service dans ce domaine une volonté de régler les pratiques et notamment les relations entre les intervenants et les enseignants. Nous prendrons pour justifier nos propos par un compte rendu de la réunion du 29 octobre 1974. On perçoit que cette réunion est à l'initiative de l'Inspecteur d'Académie et du directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. On constate que parmi les membres seulement les moniteurs chefs sont conviés et que les moniteurs ne disposant pas de titre supplémentaire ne sont pas présents. Au sein de cette note, on annonce le rôle de l'enseignant en tant que polyvalent, à enseigner lui-même l'éducation physique à sa classe : « L'enseignement de l'Éducation Physique doit être donné par les instituteurs, six heures par classe. Ceci implique un gros effort d'informations et de formation des maîtres ». Pour autant les intervenants de la réunion insistent sur le fait que « les moniteurs municipaux d'éducation physique rendent toujours les mêmes services dans le sens d'une intervention à l'école comme éducateurs à part entière, collaborant avec les enseignants ». Dans ce contexte, on peut parler d'une réévaluation de la polyvalence des enseignants à être en mesure de donner des cours dans tous les domaines, y compris l'éducation physique. Pour autant, il y a une volonté de travailler en coordination avec les moniteurs municipaux qui « ont participé à des stages de

formation » . Cette note indique, ou plutôt justifie l'intervention et le remplacement de l'enseignant par un moniteur dans certains cas :

A l'évocation du cas d'établissements scolaires où dans certaines classes confiées à des maîtres encore jeunes, l'Éducation physique est assurée par un moniteur d'éducation physique sensiblement du même âge, il est précisé que le remplacement des instituteurs dans le domaine de l'éducation physique est le fait de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et non pas du Moniteur ou même du directeur d'établissement.

Cela pose des questionnements également, les enseignants « encore jeunes » comme ils sont qualifiés, sont des enseignants qui viennent de quitter l'école normale ; et par conséquent qui auraient reçu une formation plus à même de pratiquer cet enseignement. Les propos tenus font croire que la capacité à enseigner cette discipline se ferait uniquement sur l'expérience, expérience qu'ils ne peuvent dans une question de logique avoir déjà acquise. Ne pouvant plus interroger les participants de cette réunion, on peut également imaginer que les autres enseignants plus âgés ont tous reçu dans leur classe des moniteurs d'éducation physique et que de cette manière, ils sont en mesure de pouvoir reproduire ce qu'ils ont vu. Les moniteurs seraient donc perçus comme des moniteurs pour les élèves mais également comme des formateurs pour les enseignants. Le compte rendu de la réunion se clôt avec les instructions suivantes : il faut mettre en place « une liaison étroite entre les instituteurs et les moniteurs municipaux ». Dans la complexité de ces rapports, on peut citer l'article de Pascale Garnier¹⁰ , elle s'occupe de la politique de la ville de Paris concernant l'emploi de moniteurs municipaux en Education Physique et Sportive, on peut alors transposer cela avec la ville de Lille qui pratiquait la même politique. En cherchant la complexité des rapports entre enseignant et moniteur, on peut se demander si les professeurs ne voyaient pas cette intervention comme un frein à leur polyvalence. Dans l'article on peut lire : « leur seule présence renforçait l'idée que l'instituteur ordinaire ne peut enseigner l'EPS, qu'il y faut un spécialiste » .Ainsi l'intervention de ces « experts » pouvaient être perçue par les enseignants comme le fait qu'on les pensait incapables d'enseigner cette discipline. Sur le plan des relations entre les pairs, donc entre ces intervenants, nous n'avons pu trouver d'articles ni de cas similaires. Notre témoin avec ces propos :

10 GARNIER Pascale, *ENSEIGNER L'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAÎTRES ET SPÉCIALISTES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES : UNE COLLABORATION EN QUESTION (1880-2000)*

J'intervenais dans plusieurs écoles, j'intervenais en priorité dans les écoles de filles, car presque tout mes collègues masculins ne voulaient pas les filles, et en plus j'avais les écoles les plus éloignées de chez moi car les autres collègues choisissaient en priorité.

On peut penser que ses rapports n'étaient pas nécessairement complexes mais laissent imaginer une forme de respect de l'ancienneté et par là même de l'expérience. Notre témoin a expliqué qu'il est allé voir plusieurs fois voir ses collègues dans le cas de sa formation. Cela implique qu'il y avait une forme de hiérarchie au sein des moniteurs. De plus des grades étaient donnés en fonction des services rendues. On constate que notre témoin a fait une ascension au sein de sa carrière puisqu'il a commencé comme moniteur, puis il est devenu moniteur-chef pour terminer sa carrière en étant responsable du service des sports. Il aurait été aussi possible dans le cas de recherches ultérieures de s'interroger sur les relations avec les élèves, de quelle manière il percevait ces intervenants. Toutes ces questions de relations intervenants élèves conduisent à se questionner dans le cadre de notre futur métier sur les conditions de travail, sur la perception des élèves dans le cas de ces interventions mais aussi les bénéfices que les élèves peuvent en tirer.

III°) Enseignements pédagogiques et professionnels :

Les recherches dans ce mémoire, les sources trouvées ainsi que les réponses formulées par le témoin nous indiquent que la question d'interventions dans les écoles d'autres acteurs que les enseignants, les élèves et les parents est une réalité sur le terrain. En tant que futur professeur des écoles, cette question semble à étudier dans un contexte où le travail en équipe est primé. En effet, on retrouve cela dans une des compétences du maître, il s'agit de la compétence numéro neuf explicitée de la manière suivante : travailler et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école. Il est alors détaillé que : « Le professeur participe coopère avec les parents et les partenaires de l'école. ». De plus, dans le contexte politique de la fin du XXème siècle et encore de rigueur actuellement , on assiste à une volonté de réaffirmation de l'équipe éducative au sein de : la loi d'orientation sur l'éducation de L.Jospin de 1989 qui rappelle l'existence d'une « communauté éducative » déjà affirmée par la loi Haby.

a) la polyvalence : le « propre du métier enseignant » et poly-fonctionnalité :

Dans notre volonté de poser un cadre théorique à nos recherches, nous nous sommes appuyés dans cette troisième partie sur les travaux d' Agnès Florin¹¹. On peut dans un premier temps affirmer qu'à polyvalence s'oppose par définition la spécialisation. La polyvalence se définit de la manière suivante, selon l'auteur : « Dans son acceptation la plus commune, la polyvalence s'oppose à la spécialisation du secondaire ou du supérieur. Elle est donc la maîtrise de l'ensemble des disciplines à aborder à l'école primaire : la pluridisciplinarité ». Pour autant, la polyvalence est un concept relativement complexe et vaste, et notre questionnement s'attarde plus sur une partie de celui-ci : la poly-fonctionnalité que l'auteur définit de la manière suivante : « l'enseignant doit enseigner

11 FLORIN Agnès, and co. *Un maître et des intervenants multiples à l'école primaire*, psychologie, PUR, Rennes, 2004

mais aussi éduquer, s'investir dans le projet d'école et un travail d'équipe. C'est d'ailleurs ce sens qui est mis en valeur dans la charte du XXIème siècle.

Le professeur des écoles reste l'adulte de référence pour une classe, cependant il n'est plus le seul adulte au contact des enfants dans l'école...son rôle est double, il dispense l'enseignement et participe à la coordination d'une équipe. Ainsi les enseignants feront vivre de façon nouvelle leur nécessaire polyvalence « (BO, 26/11/1998).

Par conséquent, cette notion de poly-fonctionnalité se place dans un contexte de travail en équipe, et vise pour les élèves à ce que chaque discipline soit liée, cette liaison doit être synonyme de compréhension et de sens pour les élèves au sein de leurs apprentissages. L'enseignant et les intervenants qui agissent au sein de la classe doivent étudier un projet commun en ayant des discussions et des concertations préalables. Si l'on souhaite rattacher cela, avec notre recherche sur l'intervention des moniteurs municipaux en Education Physique, on constate qu'il semble y avoir très peu ou plutôt aucune cohésion entre l'enseignant et l'intervenant et il semble que les moniteurs devaient entretenir même de manière ponctuelle des rapports avec les autres acteurs :

Bonne entente entre les différents moniteurs avec les instituteurs étalements. Chaque semaine on fournissait un emploi du temps lors d'une réunion avec le chef et les pairs. On ne devait pas détailler les séances, juste décrire telle école telle jour , etc

Pour autant, il s'agit d'une coordination d'un point de vue matériel en priorité, pas de concertation sur les programmes où les séances faites en classe. Dans ce contexte, on ne peut parler de véritable poly-fonctionnalité de la part de l'enseignant vis à vis des moniteurs municipaux. Nous avons donc cherché à savoir si ce type de rapports étaient similaires de nos jours. Nous nous sommes rendus par conséquent en observation dans une école de la Madeleine, au sein d'une classe de cours préparatoire qui recevait l'intervention d'un moniteur d'éducation physique tout au long de l'année scolaire. On constate que les cours donnés sont en corrélation avec les programmes actuelles et que le moniteur fait pratiquer différentes APSA aux élèves en changeant à chaque période. En discutant avec l'enseignante et en nous rendant en classe en dehors de ces temps de pratique d'EPS, nous avons constaté que l'enseignante réutilisait régulièrement des éléments vus durant ces séances de sport sur par exemple, le repère dans l'espace et dans le temps, mais aussi en géométrie sur la notion de ligne et de colonnes. De plus, les groupes de travail dans la

classe sont identiques pour la période à ceux effectués en sport. Dans le contexte actuel, on constate une volonté de travailler en équipe, mais cela commençait à se ressentir nettement à la fin de la carrière de notre témoin avec des notes de plus en plus nombreuses aux archives qui mentionnaient la volonté de travail entre les acteurs ; cela se justifiait également par le fait que l'enseignant devait être en mesure de prendre la classe en cas d'absence du moniteur d'éducation physique.

b) une évolution, vers un nouveau métier :

Dans nos recherches, nous avons pu constaté qu'il avait été complexe pour ces intervenants mais également pour les professeurs d'EPS, de trouver une légitimité face à des instituteurs mais également dans le secondaire face aux enseignants des autres disciplines. Pour les enseignants, accepter une intervention extérieure, c'est d'une certaine façon remettre en cause leur capacité à enseigner toutes les matières et par là même entacher la polyvalence, critère qui fait la spécificité des enseignants de l'école primaire. Ainsi, les intervenants extérieurs sont sources de concurrence, a fortiori spécialistes dans leur domaine et par conséquent possédant un crédit plus important dans cette discipline. Dans son livre, Agnès Florin montre que ces interventions sont de plus en plus nombreuses et amènent parfois des situations qu'on pourrait qualifier proches de l'absurdité: « Poussée à l'extrême, elle a généré des situations, parfois caricaturales, d'appel à des « spécialistes » comme par exemple cette école de 9 classes accueillant trente-sept intervenants extérieurs et, parfois aussi, sur des terrains sur lesquels les maîtres pourraient être compétents sans être spécialiste comme la « motricité » ou le chant. ». Ainsi, l'auteur nous indique quand 1994, l'Inspection Générale s'inquiétait de la transformation de ces intervenants extérieurs dans les écoles qui se révélaient être occasionnels à une nouvelle profession qui par là était en droit de réclamer un statut. Ces intervenants comme notre témoin étaient donc à l'origine d'une profession naissante qu'on pourrait nommer : intervenant extérieur. Comme le montre l'auteur, il faut distinguer les pratiques des ces intervenants extérieurs de ceux des collègues qui pratiquent dans les classes le décloisonnement, pour les matières de « découverte du monde », telles que l'histoire et la géographie, ainsi que pour des décharges de services, les intervenant extérieurs de leur côté sont davantage employés dans le domaine artistique et sportif. En dehors de cette légitimation d'un nouveau statut chez ce nouveau groupe

professionnel, la question primordiale en tant que futur professeur des écoles est de se demander si ces interventions apportent un plus aux élèves, et si cela peut être qualifié de bénéfique ou non pour eux.

c) intervention légitime et bénéfique ?

Dans cette partie, on se questionne sur le fait de savoir si ces partenariats de plus en plus nombreux apportent un réel intérêt pédagogique pour les élèves. Il serait préférable de trouver l'intérêt pédagogique véritable, plutôt qu'une logique uniquement corporative où les élèves ne seraient pas le centre des préoccupations. Dans ces recherches, l'auteur a souhaité travailler sur les effets que pouvaient apporter ces pratiques sur les élèves (relation maîtres/intervenants, interventions dans les écoles), aussi bien sur le plan cognitif que langagier mais également sur leur représentation de ces disciplines et de la motivation que les élèves possèdent ou non dans la pratique de ces disciplines enseignées par des intervenants extérieurs. L'auteur s'appuie dans ces recherches d'une enquête effectuée par Baillat, Espinoza et Vincent en 2001. Nous nous sommes alors attardés sur cette enquête nommée : *De la polyvalence formelle à la polyvalence réelle : une enquête nationale sur les pratiques professionnelles des enseignants du premier degrés*. Ainsi, dans cette enquête, les auteurs ont souhaité évaluer de manière quantitative l'écart entre polyvalence formelle (celle qui est prescrite dans les textes officielles) et de ce fait donner une image, une définition à la polyvalence réelle. Pour autant, cette enquête se base sur le point de vue des enseignants car c'est eux qui ont répondu aux questionnements de nos chercheurs. Des résultats montrent que plus le niveau d'enseignement est élevé (écart de la PS au CM2) plu les enseignants font appels à des intervenants extérieurs, cela augmente également dans des écoles de plus grandes tailles où par la présence d'acteurs plus importants l'utilisation d'intervenants extérieurs est plus grande. Dans cette enquête les auteurs ne montrent pas les conséquences sur les élèves, mais plutôt sur les pratiques enseignantes et le volume horaire de chaque discipline laissée à un intervenant en accord ou non avec les horaires imposés dans les bulletins officiels. Dans ses recherches, l'auteur, reprend cette enquête, qui s'appuie sur différentes observations, et montre que l'intervention multiple peut être floue pour les élèves, mais que c'est surtout le lieu où se déroule l'apprentissage qui peut influencer sur leur attrait et motivation sur cette matière mais également s'ils y accordent de l'importance ou non. Ainsi, en lien avec notre recherche, nous pouvons nous poser la question de

l'intérêt pour les élèves de la ville de Lille et par élargissement ceux disposant d'intervenant dans le domaine de l'éducation physique et sportive de l'intervention de ces moniteurs. L'intervention de ces moniteurs fut décidée et légitimée dans un contexte d'après guerre. Nous avons pris comme référence un article de 1921 extrait du journal « le Cri du Nord », que nous avons trouvé au sein des archives municipales de la ville de Lille dans la catégorie sport. Dans cet article dont le sous-titre est « de merveilleux efforts après trois mois », on perçoit l'essor de l'éducation physique au sein des écoles de la commune de Lille. D'après les enseignants, les élèves avaient besoin, suite à la guerre, de retrouver un dynamisme et « une santé ». Cela est exprimé dans l'article de la manière suivante :

« L'éducation physique devrait dans toutes les écoles prendre un nouvel essor. Il fallait même seulement donner aux enfants le goût des sports qui développent et entretiennent mais le moyen de se livrer chaque jour à des exercices rationnels capables de les sortir le plus rapidement possible de l'État généralement anémique où ils se trouvaient au lendemain de la guerre »

En effet, peut se demander de quelle manière était enseignée cette discipline et par qui? L'article indique qu' « Un caporal instruction du 43^{ème} régiment d'infanterie leur fait répéter les mouvements d'ensemble qui formeront la démonstration prévue à la 43^{ème} fête fédérale » . On voit que dès ces années, l'enseignement était apporté par des « professionnels », un personnel qui n'appartenait pas à l'Éducation Nationale. Dans ce cadre, la légitimité de ces intervenants était apportée par leur statut de militaire. Dans cette intervention, cela semble bénéfique pour les élèves qui ne disposaient pas d'autres cours d'éducation physique. De plus, nous avons trouvé une note de 1923 relative à ce sujet qui témoigne des apports positifs sur les élèves. On peut alors citer ce document : « Les instituteurs et institutrices sont unanimes à déclarer que la santé des élèves s'est sensiblement améliorée ». On constate ici que l'enseignement par ces intervenants est bénéfique pour les élèves. Pour autant dans la société actuelle, les interventions ne sont plus légitimées dans un contexte d'après guerre. Les interventions sont nombreuses et doivent nécessairement être justifiées. Il ne faut pas que l'intervenant soit un substitut de l'enseignant. Pour que l'intervention soit bénéfique pour les élèves que cela soit dans le domaine de l'Éducation Physique et Sportive, la musique, les arts plastiques, il faut que l'intervention soit pensée sous forme de projet. Il faut une nécessaire collaboration entre les divers partenaires, donc entre le professeur des écoles et l'intervenant extérieur. Il faut que cette intervention soit pensée au préalable le plus tôt possible dans l'année. Nous pensons

qu'il faut travailler sous forme de projet, il faut que l'intervention soit en accord avec, dans un premier temps le projet d'établissement, mais aussi et surtout avec les programmations de l'enseignant. Ainsi, l'intervention peut se travailler de manière transdisciplinaire. Il faut par conséquent que les intervenants reçoivent une formation spécifique en accord avec les programmes officielles. Contrairement à notre témoin qui suivait seulement ce que la formation lui avait apporté ou les différents stages qu'il avait fréquentés, les intervenants doivent être actuellement de véritables pédagogues. Par ces termes, nous ne souhaitons pas entacher le travail de notre témoin qui d'après son ressenti et les mots que l'on a retrouvé de ses élèves étaient quelqu'un de très pédagogue. Nous voulons juste parler d'une formation à cet égard. Il serait intéressant de connaître la formation dont disposent ces intervenants actuellement. De nombreux diplômes et formation délivrent la capacité à intervenir dans les écoles ; ces formations comportent des cours dans la discipline, mais aussi sur la didactique de celle-ci, la psychologie afin de connaître les besoins et les capacités des enfants à tel âge, le travail en équipe, soit la poly-fonctionnalité.

CONCLUSION :

L'intervention dans les écoles d'acteurs divers est un phénomène qui touche actuellement l'ensemble de la société. Pouvoir retracer un récit de vie d'un de ces intervenants est une opportunité unique dans le domaine de recherche. Cette histoire orale a permis de mettre en exergue de nombreux questionnements qui ont été réfléchis grâce à des lectures commentées mais également des archives municipales. Nous pouvons donc conclure ce mémoire en montrant que la singularité de notre témoin a pu être replacé dans un contexte plus vaste, celui d'autres villes de France mais aussi dans un contexte national. On peut parler alors d'une singularité d'un intervenant étendue à un groupe professionnel naissant à cette époque et toujours présent actuellement. Les questions de légitimité et d'enjeux sont toujours d'actualité. Cela s'explique notamment par la spécificité de l'Éducation physique et Sportive, discipline qui a été le fruit d'une lente évolution dans les mentalités. Ce mémoire fut source de richesses dans la pratique d'une future pratique professionnelle, en effet il a permis de mettre en avant dans un contexte où le travail en équipe est primé les intérêts véritables de ces interventions d'acteurs extérieurs à l'école. Ce mémoire a montré la nécessité de travailler en projet et en créant des liens entre les divers intervenants, la poly-fonctionnalité semble donc être une qualité nécessaire pour un professeur des écoles soucieux de ses élèves.

Bibliographie :

Ouvrages spécialisés :

ARNAUD Pierre, CLEMENT J-P, HERR Michel, 1995, *Education physique et sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand, Association Francophone pour la recherche sur les A.P.S

BERTAUX Daniel , 1997, *Les récits de vie*, Paris, Sociologie 128

DELAUNAY Michel, ED. *A l'école de l'éducation physique : guide pratique pour l'enseignement à l'école primaire*, CORPUS école, Scèren , Nantes, 2013

FLORIN Agnès., Ed.,2004, *Un maître et des intervenants multiples à l'école primaire*,psychologie, PUR, Rennes

LEZIART Yvon,2008, *Logique scolaire et logique sociale : détermination de l'identité scolaire de l'Éducation Physique et Sportive* ,Spirale 42

Articles :

ARNAUD Pierre, HERR Michel , *Le rôle de l'État en matière d'intégration de l'exercice corporel dans le système éducatif français vu à travers les textes officiels*

CARITEY Benoît, 2006, *Le quotidien de la professionnalisation* in ATTALI M. Ed., *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Vuilbert, p149-178

COUTURE , Denise, *Présentation : enjeux actuels en sociologie des professions*,Sociologie et sociétés, vol. 20, n° 2, 1988, p. 5-7. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/001152ar>

GARNIER Pascale, *ENSEIGNER L'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAÎTRES ET SPÉCIALISTES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES : UNE COLLABORATION EN QUESTION (1880-2000)*

Archives :

Archives municipales de Lille :

Série R / 3R2 :

organisation de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires 1920-1923

Statut historique

Comité de direction/Procès-verbaux de réunions/ réunion personnel d'encadrement années 1955...

ANNEXE 1 : Guide d'entretien réalisé en amont du premier entretien avec notre moniteur d'éducation physique et sportive

Nom :

Prénom :

Age :

situation familiale :

profession des parents :

Parcours scolaire :

Quel est votre parcours scolaire?

expérience scolaire :

école fréquentée :

de quel à quel âge :

spécialisation :

diplôme(s) obtenu(s) :

Parcours sportif :

Quel est votre parcours sportif? Quels sports avez-vous pratiqué? Avez-vous participé à des compétitions?

sports fréquentés-compétition :

Êtes-vous devenu entraîneur?

Parcours professionnel :

Sur le plan professionnel, quels métiers avez-vous exercé?

Emplois – employeur

Entrée à la mairie de Lille :

Comment et à partir de quand êtes vous rentré au sein de la mairie de Lille?

accès à la mairie de Lille? date/fonction/ diplôme nécessaire / formation éventuelle

Poste obtenue?

Fonction du moniteur d'éducation physique?

Intervention dans combien d'école?

Relations professionnelles :

Relations avec la hiérarchie?les pairs? Les instituteurs? Les élèves?

Type d'enfants

Nombres d'école à charge?

Pratique professionnelle :

Durée de la semaine?

Sports pratiqués?

Matériels à disposition : de quels matériels disposiez-vous pour vos séances? Aviez-vous des salles à disposition?

Votre pratique sportive personnelle a-t-elle influé sur vos choix de programmations en classe?

ANNEXE 2 : retranscription de l'entretien fait chez le témoin :

Nom : Depoorter

Prénom : Joseph

Age : 83 ans

sexe : masculin

situation familiale : marié, 3 enfants

profession des parents :

mère: femme au foyer (année de naissance 1893)

père : perceur allaisseur en métallurgie (année de naissance 1907)

Parcours scolaire :

Quel est votre parcours scolaire?

J'ai été à l'école maternelle, par contre seul mes parents pourraient vous dire à quel âge (*rires*) après école primaire du cours préparatoire jusque fin d'études. Fin d'études : certificat d'études primaires à l'âge de 11ans, ça peut être aussi 12 ans, (*retrace épisode de la guerre*), mon certificat d'étude pas républicain c'était État Français, (*réfléchi à la date*) avec le maréchal Pétain (*insistance sur ce nom*).

Age de 14ans (*réflexion*), je suis entré en métallurgie (*silence*) parce que avant de faire apprenti j'ai travaillé à la compagnie de Fives Lille comme coursier dans les grands bureaux à l'usine de Fives et à l'âge de 15ans, on m'a demandé ce que je voulais faire, je serai apprenti pour apprendre le métier d'ajusteur. J'ai été apprenti pendant trois ans, j'ai passé le CAP (certificat d'aptitude prof.) comme ajusteur. Comme il ne fallait plus d'ajusteur, j'ai appris le métier de tourneur sur métaux. J'ai passé P1 et P2 et P3, ce sont les catégories de travail dans la métallurgie.

A l'âge de 10 ans, j'ai commencé à faire de la gymnastique à la société municipale de Lille à l' SMGEPL société municipale de gymnastique et d'éducation physique de Lille. (*Réflexion*) J'ai participé à divers concours, à l'âge de 20 ans j'ai été appelé pour le service militaire. J'ai (*sort ces diplômes*) effectué mon service militaire à Compiègne dans l'aviation, dans le BCIAAA attends je te dis ce que ça veut dire : bureau central incorporation archives armée de l'air (*rire « j'ai retenu »*). J'ai fait qu'une année parce qu'à l'époque c'était 1 an ½ comme j'étais issu d'une famille nombreuse ; on bénéficiait d'un allègement de durée de temps de service. Quand j'ai eu fini, je suis revenu à la compagnie de Fives Lille, j'ai ensuite changé d'usine où j'ai travaillé dans des voitures pour enfants jusque 1953.

Et ensuite qu'avez-vous fait ?

Je me suis marié en 54. Pendant que je travaillais en métallurgie, j'assistais au cours pour être véritablement moniteur de gymnastique, à l'époque on disait moniteur/entraîneur. En parallèle, j'entraînais des pupilles. Les cours avaient lieu le dimanche. J'ai été avisé par un collègue plus âgé que moi qui était moniteur d'éducation physique municipal dans les écoles de la ville de Lille : Louis T., Elisey R. qu'il y avait un concours d'admission pour être moniteur d'éducation physique dans les écoles de la ville de Lille. Ce concours comportait des épreuves d'anatomie, des questions sur la physiologie, (*réflexion*), il fallait proposer une leçon d'éducation physique à une classe.

Relance : comment se déroulait l'épreuve?

C'était un cas pratique devant une véritable classe. Après, on faisait un mouvement à la barre fixe, en priorité il fallait passer ce concours à des moniteurs de gymnastique, après saut de cheval. Il y avait aussi une épreuve de natation, on avait un 50 mètres à faire, en athlétisme je me souviens plus, il me semble qu'il fallait faire du saut de haies. J'ai été admis, j'ai aussi dû passer devant le docteur P. qui était spécialiste en gymnastique corrective c'était une épreuve orale. En octobre 1953 je suis rentré comme moniteur d'éducation physique.

Quelles relations avec votre hiérarchie et vos collègues ?

J'étais payé par la mairie de Lille, mais je dépendais quand même de l'inspection académique, c'est comme ça que j'ai pu me mettre à la MAIF en tant qu'assurance. Il y avait un seul moniteur par école. Bonne entente entre les différents moniteurs avec les instituteurs également. Chaque semaine, on fournissait un emploi du

temps lors d'une réunion avec le chef et les collègues. On devait pas détailler les séances, juste décrire telle école tel jour. Pour faire les centres aérés on bénéficiait de toutes les vacances scolaires.

Avec les élèves ?

J'avais des écoles de quartier, ça dépendait des écoles.

Relance Combien d'école aviez-vous à charge?

J'intervenais dans plusieurs écoles, j'intervenais en priorité dans les écoles de filles, car presque tous mes collègues masculins ne voulaient pas les filles, et en plus j'avais les écoles les plus éloignées de chez moi car les autres collègues choisissaient en priorité. J'ai travaillé à Rabelais-Curie, le groupe scolaire Rabelais Curie situé faubourg d'Arras. Je travaillais classe par classe, les CP c'était des leçons de 8h30 à 9h15, les classes étaient réparties dans la journée, deux classes avant la récréation, après la récréation je faisais encore deux classes. Et l'après-midi c'était la même chose. Je faisais classe sous la direction de l'institutrice qui était responsable, pour autant certains en profitaient pour se rendre dans leur classe ou pour aller fumer.

Je me suis adapté, à l'occasion on faisait des stages par l'inspection académique, on était autorisé à travailler dans les écoles, car on était des intervenants extérieurs. Il y avait que trois villes en France, à l'époque où il y avait des intervenants municipaux : Paris- Tourcoing et Lille. D'ailleurs, c'est à Tourcoing qu'il y avait le responsable syndical qui faisait toutes les démarches pour les moniteurs municipaux, pour le passage dans les catégories supérieures. Attention au début, je travaillais uniquement en classe de filles ou de garçons, et je précise que j'avais des enfants jusque 14ans, on les préparait au certificat d'étude primaire car ils avaient des petits mouvements d'ensemble où ça comportait une roulade avant, un équilibre et une épreuve d'athlétisme.

Que faisiez-vous durant vos journées de travail ?

Je faisais l'éducation physique et sportive, c'était six heures par jours c'est à dire les horaires scolaires 8h30-11h30 / 13h30-16h30. C'était uniquement éducation physique ; on leur apprenait à sauter, grimper lancer enfin toutes les épreuves dont on a besoin. A l'époque on faisait beaucoup de gymnastique corrective : c'est éduquer les enfants à se tenir droit, tout ça.

Pendant les vacances scolaires, je faisais les centres aérés, c'était même pas les centres aérés on disait camp de vacances à l'époque. On faisait Pâques

Après un blanc,

J'ai agi dans tous les secteurs de la ville de Lille, dans le vieux Lille, aux Bois blancs

Relance de quels matériels disposiez-vous pour vos séances? Aviez-vous des salles à disposition?

A l'époque soit je faisais dans la cours de récréation et en période hivernale soit dans la salle des fêtes ou la salle de sport quand il faisait mauvais temps. Mais maintenant ça a bien changé.

Votre pratique sportive personnelle a-t-elle influé sur vos choix de programmations en classe?

La gymnastique m'a terriblement aidé. Auparavant que des moniteurs de gymnastique, après vers la fin de ma carrière il y a eu des moniteurs d'embauché comme éducateur sportif, diplôme que j'ai moi même obtenu vers la fin de ma carrière. J'ai commencé comme moniteur d'éducation physique, j'ai passé tout les stades : moniteurs deuxième catégorie, etc. Ensuite j'ai été nommé moniteur chef d'éducation physique et j'allais plus dans les écoles, j'étais responsable de l'entretien de toutes les salles de sports de la ville de Lille au point de vu matériel sportif, entretien et tout ça, responsable du personnel d'entretien. Je m'occupais d'achats de matériel, panneau de basket, etc. Deux ans avant de partir à la retraite j'ai été nommé chef du services des sports, même travail mais un grade supérieur; on monte par point dans l'administration, tous les deux ans on passe ou pas, ça dépend la note du directeur du service des sports nous met. J'ai pris ma retraite le 1er mars 1989, j'ai eu 60 ans cette année là. Des fois, il y avait des stagiaires venues de l'école normal qui demandaient à la directrice s'ils pouvaient assister à mes cours

Relance : Comment se dérouler vos séances ?

Alors le déroulement de mes séances, la prise en mains : je les mettais en colonnes par quatre ; mise en train, 1ere colonne partait, etc... C'était courir, galoper, marcher, tout en marchant travail des bras des jambes en grande fente avant.

Leçon proprement dite , alors là c'était en rang ; sur place mouvement du bras , tronc, jambe, mouvement de latéralité droite, gauche en avant et en arrière. Dorsaux , abdominaux enfants pas les abdominaux d'adultes. Moi avec les élèves je faisais à la vertical comme ça bien le dos à plat. Souvent des positions amusantes, faire des chiffres (*émotion et rires à l'évocation de ce passage*)

Puis à la fin c'était retour au calme.

[Pour finir, aviez-vous des programmes à respecter ?](#)

Pas de programme à respecter c'était telle que j'avais appris, car au début avant de passer le concours j'avais été voir mes collègues travailler et ce qu'ils faisaient. A l'occasion on avait des stages faites par la jeunesse et sport pour revoir les façons de travailler, les derniers temps ça comportait plus beaucoup d'éducation physique, ça passait plus sous forme jouer, les éduquer au football, au basket à conditions d'avoir du matériel!!ça ressemble plus à ce que vous faites maintenant. Je faisais aussi la gymnastique suédoise, sur un plateau, par équipe, au signal il court jusqu'au bout ...Méthode au plateau, par vague, ainsi de suite, petit peu à la fois, on marchait, courir sauter à cloches pieds.

Résumé :

Légitimité et enjeux de l'intervention d'éducateurs physiques municipaux dans les écoles primaires : une approche historique à partir de l'exemple de la ville de Lille

A travers l'histoire de vie d'un moniteur municipal de la ville de Lille, nous avons retracé l'évolution de l'enseignement de cette discipline. Nous avons également travaillé sur la sociologie des professions en montrant, les enjeux et la légitimation d'un groupe professionnel naissant : les intervenants dans les écoles.

L'ensemble des recherches de ce mémoire permettent d'amener des éléments de réflexion en tant que futur professeur des écoles sur les interventions d'acteurs extérieurs à l'école.

Mot clés :

Sociologie des professions

Interventions

Moniteurs municipaux

Poly-fonctionnalité

Évolution